

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE POUR L'OBTENTION DU CEB 2025 – 6^e PRIMAIRE

Le certificat d'études de base (CEB)

Le CEB est le certificat d'études de base délivré à la fin de l'école primaire. Pour délivrer ce certificat, une épreuve externe commune communément appelée « CEB » est organisée en Fédération Wallonie-Bruxelles pour tous les élèves concernés.

Il concerne tous les élèves de 6^e année primaire, ceux du 1^{er} degré différencié de l'enseignement secondaire et, sur décision de l'école, les élèves de l'enseignement spécialisé. Chaque année, cette évaluation porte sur le français, les mathématiques et l'éveil (histoire-géographie et sciences).

Pour rappel : les consignes de passation, les questions et les critères de correction du CEB sont identiques pour tous les élèves qui présentent l'épreuve et la passation s'effectue de manière simultanée dans toutes les écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le CEB a pour objectif essentiel de certifier les élèves sur la base d'un même examen. Il évalue si les compétences de base attendues en fin de 6^e primaire sont maîtrisées. Cette épreuve permet également de recueillir des informations quant au niveau de maîtrise atteint par les élèves dans les différentes disciplines par une analyse plus fine de leurs résultats et de leurs réponses.

Conformément au décret du 2 juin 2006, le CEB est conçu par des groupes de travail constitués de membres de l'Inspection, d'enseignant(e)s, de chargé(e)s de mission de l'Administration générale de l'Enseignement et de membres des cellules de soutien et d'accompagnement des différents réseaux d'enseignement. Chaque groupe de travail se réfère aux compétences attendues au terme de la 6^e primaire telles que définies dans le référentiel « socles de compétences ». Les groupes de travail veillent également à présenter une palette de questions diversifiées, de façon à envisager l'ensemble des domaines et des compétences déterminés dans les socles. Ainsi, aucun domaine n'est privilégié, ni négligé.

Les épreuves sont testées préalablement auprès de groupes d'élèves de différentes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'en garantir la qualité.

Les résultats 2025

Les résultats communiqués portent uniquement sur les réussites à l'épreuve certificative externe en 6^e primaire.

Ils concernent donc exclusivement les élèves qui obtiennent au moins 50 % des points à chacune des disciplines évaluées et obtiennent de facto leur CEB.

Les élèves qui n'auraient pas réussi cette épreuve peuvent toutefois obtenir leur CEB par le jury de leur école puisque celle-ci garde la possibilité d'attribuer le certificat en se basant sur le dossier scolaire des élèves.

Les résultats ci-dessous tiennent compte exclusivement de la réussite à l'épreuve externe. Ils ne comptabilisent pas les CEB obtenus à la suite des délibérations des écoles, ni du traitement des recours.

Sur les 50 938 élèves de 6^e primaire qui ont présenté le CEB en juin 2025, 44 267 l'ont réussi, soit un taux de réussite de 86,90 %.

La moyenne des résultats obtenus par l'ensemble des élèves est de :

- 73,77 % (70,98 % en 2024) en français ;
- 75,57 % (73,99 % en 2024) en mathématiques ;
- 69,42 % (78,40 % en 2024) en éveil (histoire-géographie et sciences).

Vous trouverez ci-après les résultats pour cette épreuve externe commune certificative pour les années 2015 à 2025. Pour rappel, l'épreuve de 2020 avait été annulée, en raison de la crise Covid.

À titre indicatif, le taux de réussite à l'épreuve 2025 de 86,90 % est légèrement inférieur au taux de réussite de 2024 qui était de 87,22 %.

A ce stade, diverses observations peuvent être formulées par rapport aux résultats de 2025, à savoir :

- Globalement, les résultats sont stables par rapport aux années antérieures.
- Les quelques différences constatées sont les suivantes :
 - Concernant l'éveil, la moyenne est en baisse et est plus faible en sciences (68,71 %) qu'en histoire – géographie (70,35 %) ;
 - Les résultats en mathématiques sont légèrement plus élevés ;
 - Les résultats en français sont en légère augmentation.

L'obtention du CEB

L'élève de 6^e année primaire qui réussit l'épreuve externe obtient automatiquement le CEB et fréquentera dès la rentrée, la première année commune de l'enseignement secondaire.

En cas d'échec ou d'absence justifiée à tout ou partie de l'épreuve, les élèves peuvent obtenir le CEB sur la base des résultats des deux dernières années scolaires. C'est le jury de l'école qui prend alors cette décision.

Les parents de l'élève auquel l'octroi du CEB a été refusé, ou la personne investie de l'autorité parentale à son égard, ont la possibilité d'introduire un recours contre ce refus.

Toutes les informations utiles se trouvent sur le portail de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles : www.enseignement.be/CEB, onglet « recours CEB ».

Plus d'informations sur le CEB figurent sur le portail de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.enseignement.be/CEB

Contacts Presse / Communication

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'Enseignement

Service Presse & Communication

Courriel : age.presse@cfwb.be

Téléphone : 02 690 80 31

CEB 6^e primaire – Évolution 2015–2025

Nombre d'élèves ayant présenté l'épreuve

2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025
48 479	48 843	49 706	51 192	51 069	52 792	52 173	52 298	51 473	51 280

Pourcentage de réussite à l'épreuve

2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025
93,11 %	91,18 %	85,5 %	90,63 %	90,49 %	88,32 %	85,42 %	88,17 %	87,22 %	86,90 %

Moyenne globale obtenue par discipline par les élèves

	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Français	74,56 %	74,04 %	70,32 %	75,72 %	70,98 %	78,14 %	74,75 %	73,92 %	70,98 %	73,77 %
Mathématiques	75,38 %	73,16 %	70,73 %	75,92 %	74,47 %	71,52 %	71,35 %	73,58 %	73,99 %	75,57 %
Éveil	78,62 %	79,25 %	74,66 %	68,74 %	76,18 %	76,06 %	73,04 %	75,15 %	78,40 %	69,42 %

NB : Les chiffres définitifs d'obtention du CEB, soit les résultats consolidés de l'épreuve comprenant les CEB octroyés sur décision des écoles après les recours, seront communiqués en octobre 2025-sur le portail enseignement.be.